

**CHSCT du 23 septembre 2016**  
**Compte Rendu**

Le CHSCT s'est réuni le 23 septembre 2016 sous la présidence de M. Pierre MATHIEU, Directeur Départemental des finances publiques du Pas-de-Calais. La séance s'est ouverte à 9h30 pour se terminer à 17h30.

En propos liminaire, vos représentants **FO-Finances 62** ont rappelé au Président, qu'en tant que Directeur de la DDFiP62, il a une obligation de résultat en matière de sécurité et de protection des agents notamment au regard des risques les plus graves : les risques incendie et attentat.

Vous trouverez la déclaration liminaire en téléchargement sur le site internet **FO-DGFIP 62** (<http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/spip.php?article2284>)

**Sur le risque incendie :**

En réponse, la Direction est revenue sur l'**incendie qui a détruit la Trésorerie de VIMY** cet été. Le feu est parti d'une poubelle située à l'extérieur du bâtiment. En intervenant, les pompiers ont déclenché l'alarme intrusion. La fenêtre a complètement fondue mais surtout, la suie est entrée absolument partout. Il a donc été décidé de commencer par décontaminer totalement les locaux pour enlever toute cette suie. L'étape suivante sera alors de sortir tout le mobilier afin que le propriétaire puisse réaliser les travaux, en commençant par refaire complètement tout le câblage électrique. Il faudra compter 2 mois de travaux.



Concernant l'**alarme incendie défectueuse du bâtiment FOCH** de la Direction à ARRAS, la Direction a reconnu que cette situation a bien trop duré (près de 3 ans !). Depuis toutes ces années, elle demande à la préfecture (programme 309) et à la centrale (crédit 159) de financer l'installation d'une nouvelle alarme incendie, sans succès. Face à cette situation devenue urgente, elle a décidé d'installer des BAAS (Blocs Autonomes d'Alarme Sonore) manuel. Les crédits nécessaires à l'installation d'une véritable centrale incendie vont également être de nouveau demandés.

Vos représentants ont mis la Direction face à ses responsabilités. **Il a été décidé à l'unanimité que si ce problème n'était pas résolu avant le 1er février 2017, les agents travaillant dans l'immeuble FOCH pourront légitimement exercer leur droit de retrait.**

Concernant, la mise à jour de la liste des **guides-files et serres-files**, la Direction a décidé que si le volontariat ne permettra pas de couvrir tous les sites, il sera procédé à des désignations. La prévention du risque incendie est l'affaire de tous.

Les **plans d'évacuation** seront actualisés en commençant par les sites qui connaissent des restructurations.

**Sur le risque attentat :**

En réponse à notre déclaration liminaire, la Direction a expliqué que selon la DG, les ministères des finances ne sont pas une cible particulière. Le plan Vigipirate renforcé est toujours d'actualité. Elle confirme qu'**il n'est pas prévu de procédure de confinement** (risque toxique, en cas d'explosion d'une usine à proximité d'un centre).

Vos représentants **FO-Finances 62** ont signalé que des communes, dont ARRAS, commencent à prendre des arrêtés afin que les organismes privés ou publics de leur ressort géographique prennent de telles mesures.

La Direction s'est engagée à se renseigner...



## 1. Approbation du procès-verbal du 01/04 et 20/04/16

Les PV ont été approuvés à l'unanimité.

## 2. Point sur la réunion du groupe de travail du 30/08/16

- Registres Santé et Sécurité au travail

A chaque CHSCT, toutes les demandes figurant dans les registres santé et sécurité au travail (dématérialisés et papiers) et non résolus sont étudiés. C'est seulement quand une solution a été apportée que la demande est archivée.

Après examen, il reste 52 observations en cours.

- Déclarations d'accident du travail

Depuis le dernier groupe de travail du 30 mai 2016, il y a eu 7 accidents de service : 5 sont liés à des chutes et ont générées des entorses et douleurs et 2 sont liés à des manipulations de mobilier et à un faux pas.

- Fiches de signalement

Désormais, les fiches de signalement transmises aux membres du CHSCT sont retraitées afin de les rendre anonymes. Il en ressort que, quand la situation décrite fait intervenir plusieurs personnes, la fiche n'est plus toujours compréhensible. La Direction va réfléchir à renommer les intervenants A, B ou C afin qu'il y ait moins de déperdition.



Depuis le dernier groupe de travail, il y a eu 8 nouvelles fiches de signalement : 6 font état d'insultes, d'injures, de menaces verbales ou physiques, ou d'agressivité, 1 est interne et 1 fait état d'une substance poudreuse contenue dans un courrier.

Dans la plupart des cas, la direction a envoyé des lettres de soutien aux agents, dans un des cas, une lettre de mise en garde a été adressée à l'agresseur et les DRH ont directement géré la fiche de signalement interne.

Pour deux fiches en particulier, les représentants **FO-Finances 62** ont demandé à ce que la Direction aille plus loin. Dans le 1er cas, s'agissant de l'enregistrement d'une conversation professionnelle, les représentants **FO-Finances 62** ont rappelé l'obligation de protection des agents dans l'exercice de leur fonction incombant au Directeur et ont demandé de faire un signalement au procureur relevant de l'article 40 du code de procédure pénale. Dans le 2<sup>nd</sup> cas, il s'agissait d'insultes et de menaces proférées par un professionnel du droit envers un agent. Le barreau dont il dépend doit aussi pouvoir jouer son rôle de médiateur.

Enfin, dans une actualité RH-Vie de l'agent du 29 août 2016 publié sur Ulysse à l'occasion de la diffusion du « relevé annuel des décisions de justice prononcées en faveur des personnels de l'administration », la DG reprend quelques chiffres et annonce qu'en 2015, « 117 plaintes ont été déposées par les agents, 123 dénonciations des faits (article 40) ont été effectuées par l'administration et 121 lettres de mise en garde ont été adressées aux contribuables indécents. »

Ces chiffres paraissant faibles eut égard au nombre de lettres de mise en garde déjà envoyées pour le Pas-de-Calais, la Direction s'est engagée à vérifier comment s'opère ce comptage.

## 3. Propositions d'utilisation du solde des crédits 2016

**Parking de Béthune** : depuis maintenant 2 ans, les membres du CHSCT réfléchissent à augmenter le nombre de places disponibles pour les agents du centre des finances publiques de Béthune. Plusieurs projets ont déjà été étudiés mais le coût par place supplémentaire n'était pas acceptable. Après de nouvelles réflexions, un nouveau projet a été validé. **Il permettra de passer de 66-70 places à 85 places de stationnement** en agrandissant le parking. Les travaux devraient prendre environ 2 semaines. Ils commenceront à partir du 19 octobre afin de tenir compte des échéances.

Cette proposition d'utilisation du solde des crédits 2016 a été approuvée à l'unanimité.



#### 4. Projets de réorganisation des services

- **1- Fusion des trésoreries de FRUGES et HUCQUELIERS, installation de la trésorerie de HUCQUELIERS dans la Trésorerie de FRUGES au 01/01/2017**

**Les effectifs** disponibles ne permettent pas de pourvoir tous les postes. En emplois implantés, HUCQUELIERS 1B et 2C, FRUGES 2B et 1C, soit un total de 3B et 3C l'emploi de A+ étant déjà en gestion conjointe. Or, suite au mouvement de mutation de septembre 2016, 2 emplois C restent vacants. La trésorerie comptera 4 agents au lieu de 6 ! Comme souligné par l'ISST et les médecins de prévention : « le travail effectué par 6 agents et un chef de poste ne pourra pas l'être par 4 agents et un chef de poste. »

Vos représentants **FO-Finances 62** ont alerté la direction et demandent que les deux emplois C laissés vacant soit dans l'immédiat compensés par du renfort et pourvus dès le prochain mouvement de mutations.

**Les archives** d'HUCQUELIERS sont stockées dans un grenier dont l'accès se fait par une échelle escamotable.

Vos représentants **FO-Finances 62** demandent que les moyens soient adaptés et suffisants afin que ce déménagement se fasse dans le respect des normes de sécurité. Il ne serait pas tolérable que les agents sur place se retrouvent à effectuer eux-mêmes les manipulations.

La Direction s'est engagée à ce que le transfert des archives soit réalisé par une entreprise prestataire.

**L'agent BERKANY** actuellement en charge du **ménage** de FRUGES va se retrouver avec deux fois plus de surface à entretenir (Rez-de-chaussée + 1er étage). Il faut que les heures de ménage soient doublées.

L'aménagement actuel de la trésorerie de FRUGES doit être amélioré. L'aménagement de **l'accueil** n'est pas adapté, mal orienté (le caissier est perpendiculaire au public), l'ergonomie de ce poste de travail doit être revue. La caisse est visible par les usagers en dépit des prescriptions de sécurité. L'augmentation de la fréquentation du guichet va aggraver ces mauvaises conditions d'installation. Les **sièges de bureau** d'accueil ne sont plus en état de fonctionnement.

La configuration de la borne accueil et de l'espace réception doit être complètement réaménagé **avant** l'arrivée des agents de la trésorerie d'HUCQUELIERS. Les chaises de bureaux doivent être impérativement changées.

Le **niveau sonore** de la trésorerie est déjà élevé au rez-de-chaussée, l'arrivée d'un public plus nombreux va encore dégrader les conditions de travail. Par ailleurs, **l'éclairage** du rez-de-chaussée est inadapté.

L'installation d'un **faux-plafond** permettra de réduire le niveau sonore et d'adapter l'éclairage comme suggérés par l'ISST et les médecins de prévention.

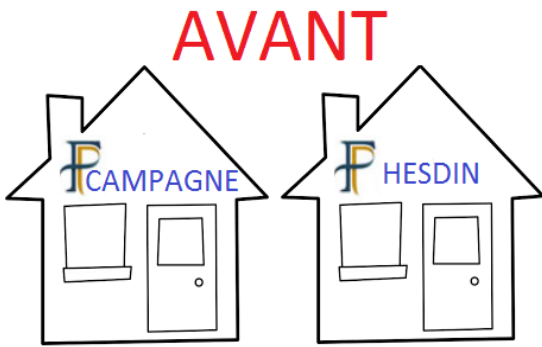
Les **stores** du rez-de-chaussée sont défectueux, et au 1er étage il n'y a en pas. Il faudra veiller à équiper de stores adaptés toutes les fenêtres de la trésorerie.

Pour le **coin repas**, il faudra ajouter une table et des chaises en nombre suffisants pour que les agents nouvellement accueillis puissent prendre leur repas dans de bonnes conditions.

Le 1er étage n'ayant jamais été occupé, il faudra procéder à un **nettoyage complet avant** l'arrivée des agents.

**Vote : CONTRE à l'unanimité**

- **2- Fusion des trésoreries d'HESDIN et CAMPAGNE LES HESDINS, installation de la trésorerie d'HESDIN dans la Trésorerie de CAMPAGNE au 01/01/2017 et transfert de la mission hospitalière à la trésorerie de MONTREUIL.**



La trésorerie d'HESDIN compte 1A+, 1A, 5B et 2C, la trésorerie de CAMPAGNE 1A, 2B et 1C. La future trésorerie sera composée de 1A+, 1A, 7B et 3C.

Vos représentants **FO-Finances 62** demandent que l'emploi A soit transformé en 2C positionnés à la trésorerie.

La trésorerie d'HESDIN sera intégrée à celle de CAMPAGNE, l'ancien logement de fonction du 1er étage, actuellement occupé, doit être aménagé.

Vos représentants **FO-Finances 62** demandent à ce que la totalité des préconisations mentionnées par l'ISST et les médecins de prévention soient réalisées **avant** l'entrée dans les lieux des agents d'HESDIN :

- prévoir un espace repas suffisant (14 m<sup>2</sup>) ;
- revoir l'éclairage de l'étage (nombre et sectorisation) et rénover l'éclairage existant pour harmoniser l'ensemble ;
- installation d'un revêtement de sol en PVC et d'un faux-plafond afin d'améliorer l'ambiance acoustique ;
- rénover les fenêtres de bureaux qui ne sont plus hermétiques ;
- vérifier que la ou les chaudières soient suffisantes et en bon état pour remplir leur fonction ;
- remplacer les fauteuils de bureau dégradés ;
- équiper les fenêtres de stores ;
- fournir un point d'eau chaude et froide ;
- installer un éclairage extérieur pour l'entrée du personnel ;
- équiper convenablement les locaux à archives ;
- création d'un WC adapté au PMR ;

Enfin, concernant l'accueil, il apparaît que la future entité devra accueillir 2 ou 3 fois plus de monde qu'actuellement (en 2015, lors de la campagne recouvrement : HESDIN 5 129, CAMPAGNE 1 540).

Vos représentants **FO-Finances 62** demandent à ce que la disposition et l'organisation de l'accueil soient adaptés à cette forte augmentation de charge.

Dans ce projet, les seules certitudes sont l'adresse de la future Trésorerie fusionnée et qu'un mur porteur devra être abattu pour disposer d'un espace suffisant. Pour le reste, rien de concret n'a été présenté (implantation, organisation et calendrier...).

A priori, dans le meilleur des cas les collègues d'Hesdin pourront rejoindre Campagne au 1<sup>er</sup> mars 2017 !

Est-il prévu de déménager les collègues déjà sur place pendant la durée des travaux ? Quand les travaux pourront-ils commencer ? Quand les collègues pourront-ils déménager ?

En l'absence de réponse de la Direction face à ces questions pourtant fondamentales, il a été décidé de **reporter** ce point à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

Vos représentants **FO-Finances 62** ont alerté la Direction sur les conditions de travail désastreuses que vont subir les collègues à cause de cette précipitation. Au 1<sup>er</sup> janvier la fusion sera faite ... sur le papier.



- **3- Transfert de la partie entreprise du SIP-E de LILLERS vers le SIE de BETHUNE au 01/01/2017**

3 agents B et 2 agents C actuellement en charge de **la partie entreprise du SIP-E de LILLERS vont intégrer le SIE de BETHUNE** au 01/01/2017. Aucun projet d'implantation n'a été présenté aux organisations syndicales et l'ISST et les médecins de prévention n'ont pas pu se rendre sur place afin de rendre un avis sur ce projet.

Vos représentants **FO-Finances 62** demandent à ce que l'ISST et le médecin de prévention puissent rendre leur avis sur ce projet, et demandent que soit présentée l'installation des 5 nouveaux agents d'autant que le centre des finances publiques de BETHUNE atteint ses limites en nombre de m2 par agents ainsi qu'en terme de places de parking.

Ce point est **reporté** à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

*Au CTL du 6 octobre, la Direction a indiqué avoir commencé à revoir sa copie : ce n'est plus 3 B et 2 C mais 3 B et 1 C.*

- **4- Fusion des SIP d'ARRAS EST et d'ARRAS OUEST au 01/01/2017**

Les effectifs implantés d'ARRAS EST sont de 1A+, 1A, 7B et 11C, ARRAS OUEST 1A+, 2 A, 10B et 13C. Le nouveau SIP d'ARRAS créé au 1er janvier 2017, comptera comme effectif : 1A+, 3A, 17B et 24C. Seul un cadre A+ disparaît.

Vos représentants **FO-Finances 62** ont demandé à ce que l'emploi A+ soit transformé en emploi A+ IDIV administratif pour le département.

Aucune modification immobilière n'est prévue.

**Ce point n'a pas été soumis aux votes.**

- **5- Fusion de la Trésorerie d'ISBERGUES et la trésorerie de LILLERS au 01/01/2017 , installation de la trésorerie d'ISBERGUES au sein de la trésorerie de LILLERS et le recouvrement d'ISBERGUES, ST VENANT et AUCHEL au sein du SIP de LILLERS**

Le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries d'ISBERGUES, ST VENANT et AUCHEL au SIP de LILLERS au 01/01/2017 fait passer le nombre d'articles pris en charge de 17 789 à 69 708. Il est envisagé de transférer 2 agents vers le SIP de LILLERS. Là où il y avait 1 agent pour 17 789 articles, il y aura 3 agents pour 69 708 soit 23 236 articles par agents.

Vos représentants **FO-Finances 62** ont alerté la Direction sur la gestion des emplois. Les 2 emplois sont transférés en dehors de tout mouvement d'affectation. Personne ne pourra y être affecté avant le 1er septembre 2017.

Comment les agents qui voient augmenter leur charge de travail vont pouvoir développer une polyvalence recouvrement et fiscalité ?

Vos représentants **FO-Finances 62** demandent à ce que l'emploi A+ soit transformé en A au profit du département.

En 2015, le SIP de LILLERS a répondu à 8 892 demandes en accueil physique. Avec le transfert des charges arrivant des trésoreries, le SIP de LILLERS va devoir répondre à 14 066 (ISBERGUES n'a pas communiqué ses chiffres) demandes estimés en accueil physique. Soit près du double. Remis en moyenne sur une journée, le SIP va passer de 45 personnes à 105 personnes accueillies.

Vos représentants **FO-Finances 62** ont demandé à ce que l'organisation de l'accueil soit revue et adaptée à cette forte augmentation de charge.

**Vote : CONTRE** à l'unanimité

## • 6- Rattachement de l'enregistrement à la publicité foncière au sein d'un service SPF-E

Les SPF-E de BOULOGNE et ARRAS ont été créés au 01/09/2016. Les agents concernés pour ARRAS sont : 1A, 5B et 4C et pour BOULOGNE 1A, 2B et 5C.

Pour ARRAS, les 10 agents de l'enregistrement déménageront au sein du SPF (au lieu et place actuel du PCRCP contrôle qui s'installera à la place actuelle de l'enregistrement). L'accueil de l'enregistrement se fera au même endroit que l'accueil du SPF. Il est prévu d'installer une cloison semi vitrée séparant l'accueil des usagers, de l'espace occupé par les agents afin d'éviter les nuisances sonores occasionnées par la réception sans couper les agents d'accueil du reste du service.

Pour BOULOGNE, l'implantation reste la même, les 8 agents de l'enregistrement restent au 1er étage et les agents du SPF au 2ème étage. Seul l'agent chargé de la comptabilité au sein du pôle rejoindra l'équipe compta du SPF. Un accueil commun est néanmoins mis en place avec deux circuits : professionnels et particuliers.

Les agents consultés ont ainsi leurs préférences respectés.

## 5. Questions diverses

Le déménagement de la Trésorerie d'**ARRAS CH** au sein du centre hospitalier d'Arras est encore reporté en raison de découverte d'amiante dans les nouveaux locaux.

### Les élus **FO-Finances** en CHSCT :

**Titulaires : Delphine MORTELETTE & Laurence DIDAUX**

**Suppléants : Jacques REGNIER & Michaël MILLOT**

